

**Certificat d'examen de type
n° F-02-C-186 du 9 décembre 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C011925-D1

**Ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER
type E-DMX 3 monté sur camions citernes**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

BLACKMER, Z.I. Plaine des Isles, 2 rue des Caillottes, 89000 Auxerre.

OBJET :

Le présent certificat d'examen de type complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 99.00.462.012.0 du 23 août 1999 déjà complété par la décision d'approbation de modèle n° 99.00.462.013.1 du 23 août 1999 et le certificat d'examen de type n° 01.00.462.004.1 du 10 septembre 2001, transféré au bénéfice de la société BLACKMER par le certificat d'examen de type n° F-02-C-184 du 6 décembre 2002, relatifs à l'ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER modèle E-DMX 3 monté sur camions citernes.

CARACTERISTIQUES :

L'ensemble de mesurage d'hydrocarbures BLACKMER type E-DMX 3 monté sur camions citernes faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par la possibilité d'être équipé des compteurs volumétriques BLACKMER types SATAM-TRONIC 24 et SATAM-TRONIC 48 pour hydrocarbures ayant fait l'objet du certificat d'examen de types n° 01.00.422.004.1 du 10 septembre 2001.

Les caractéristiques métrologiques, les conditions particulières de construction et les conditions particulières d'utilisation sont identiques à celles définies par le certificat n° 99.00.462.012.0 précité.

SCELLEMENTS :

Les dispositifs de scellement restent inchangés à l'exception de ceux prévus dans la décision des compteurs volumétriques BLACKMER types SATAM-TRONIC 24 et SATAM-TRONIC 48 n°01.00.422.004.1 du 10 septembre 2001.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception de la marque de conformité au type qui est constituée par le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification définies dans la décision n° 99.00.462.012.0 précitée restent applicables.

Elles doivent toutefois être complétées par celles définies dans la décision n° 01.00.422.004.1 du 10 septembre 2001 relative aux compteurs volumétriques BLACKMER types SATAM TRONIC24 et SATAM-TRONIC 48.

DÉPÔT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée, au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011925-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 23 août 2009.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification